Province de Québec
Sainte-Germaine-Boulé
Abitibi-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Germaine-Boulé, tenue le 2 juin 2025.

Monsieur Jaclin Bégin, maire, préside l'assemblée tandis que madame Claudie Aubin, agit à titre de greffière-trésorière.

Présents(es) :	M. Frédéric Audet	Mme Valérie Lambert
	M. David Goulet	M. Marc Vallières
	Mme Mélanie Caron-Croisetière	Mme Mélanie Morin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatation du quorum et de la régularité de la séance

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits et le quorum étant satisfait, le maire la déclare ouverte.

Disponibilité des documents pour les membres du conseil :

Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle en vertu de l'article 148 CM modifiée par la Loi 122.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.8721-25 Il est proposé par Mme Mélanie Caron-Croisetière, appuyé par Mme Mélanie Morin et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé en laissant l'item « Sujets divers » ouvert

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

R.8722-25 **Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 5 mai 2025 :**

Ayant déjà reçu copie du procès-verbal de la session du 5 mai 2025, les élus en dispensent la lecture.

Sur proposition de M. Frédéric Audet, appuyé par M. David Goulet, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la session du 5 mai 2025.

ADOPTÉE

4. RAPPORT ET COMPTE RENDU

5. CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est déposé au registre des délibérations et fait partie intégrante de la présente rubrique.

6. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE & TRÉSORERIE

R.8723-25 **Approbation des comptes – Fond général :**

Sur proposition de M. Frédéric Audet, appuyé par Mme Valérie Lambert, il est unanimement résolu que les dépenses présentées, pour la période de mai 2025, soient acceptées pour une somme totale de 67 677.61 $ en date du 2 juin 2025.

ADOPTÉE

7. ÉLECTIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Information **Suivi démission du directeur du service incendie :**

La directrice générale informe les membres du conseil que le directeur du service incendie est revenu sur sa décision et conserve son poste de directeur au sein de la brigade.

Information **Obligation lié à la conduite des véhicules incendies :**

La directrice générale informe les membres du conseil que tous les membres du service incendie ont reçu un formulaire d'employée à compléter ainsi qu'une mise en garde concernant l'obligation d'avoir la classe 4A sur leur permis de conduire afin de conduire les camions incendie.

9. TRAVAUX PUBLICS

R.8724-25 **Coupage herbe dans les fossés :**

Il est proposé par M. Marc Vallières, appuyé par Mme Mélanie Morin et résolu à l'unanimité de retenir les services de M. Sylvain Roy pour couper l'herbe aux abords de tous les chemins sous la responsabilité de la municipalité.

Le taux horaire pour 2025 est de 130 $ / heure.

ADOPTÉE

10.HYGIÈNE DU MILIEU

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

R.8725-25 **Nouveau membre CCU :**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être composé de membres issus de la population ;

Considérant que le conseil municipal souhaite nommer un nouveau membre au sein du comité ;

Considérant que la candidature a été présentée par M. Frédéric Audet ;

Il est proposé par Mme Mélanie Morin, appuyée par Mme Valérie Lambert, et résolu à l'unanimité :

De nommer M. Régis Côté à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé.

ADOPTÉE

Information **Lotissement secteur Rue Bégin :**

La directrice générale informe les membres du conseil que le terrain que la municipalité souhaite acquérir (lot : 5 253 705) sur la rue Bégin se trouve dans un milieu humide et devra faire l'objet d'une caractérisation. La MRC prévoit lancer un appel d'offres au printemps 2026 pour la réalisation de ces travaux, sous réserve de l'obtention d'une subvention, dans le cadre de la mise en œuvre du PRMHH, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er juillet 2025

Information **Modification du règlement d'urbanisme :**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'un projet de règlement va avoir lieu prochainement pour modifier la règlementation concernant la hauteur permise pour la construction de garage dans le secteur de la rue Lachance.

Information **Sentiers pédestres – Skinoramik :**

La directrice générale informe les membres du conseil que, dans le cadre du programme de mise à niveau des sentiers pédestres piloté par la MRC d'Abitibi-Ouest, un soutien financier maximal de 9 850 $ a été accordé pour la mise à niveau du sentier pédestre Skinoramik. Ce montant permettra de couvrir des services professionnels et des travaux d'entretien et de signalisation, lesquels seront réalisés sous la coordination de la Coop de l'Arrière-Pays, conformément aux recommandations du rapport d'évaluation déposé en décembre 2024. Tous les travaux admissibles devront être complétés avant le 31 octobre 2025.

R.8726-25 **Autorisation d'un droit d'usage – Parc OMH Arc-en-Ciel (lot 5 253 739) :**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) Arc-en-Ciel souhaite aménager un parc sur un terrain appartenant à la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé, identifié comme le lot 5 253 739 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal appuie favorablement cette initiative ;

ATTENDU QUE la Municipalité consent à accorder l'accès à ce terrain à titre gracieux, sans frais ni contrepartie financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Valérie Lambert, appuyée par madame Mélanie Morin, et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé autorise l'OMH Arc-en-Ciel à utiliser le terrain identifié comme le lot 5 253 739 pour y aménager un parc d'une grandeur maximal de 324 mètres carrés (approximativement 18 mètres de profondeur par 18 mètres de largeur);

QUE cette autorisation soit accordée à titre gracieux, sans transfert de propriété ni entente de location formelle, et constitue un droit d'usage consenti par la Municipalité ;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE

12. LOISIRS ET CULTURE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un citoyen interpelle monsieur le Maire concernant la fermeture de la traverse reliant le chemin J.-Alfred-Roy au rang 4. Ce dernier l'informe que des ingénieurs ont été mandatés afin d'évaluer la situation et qu'une décision sera prise sous peu quant au plan d'intervention à privilégier pour la suite du dossier.

14. SUJETS DIVERS

Croix de chemin :

Un membre de la Société d'histoire et de généalogie s'est présenté devant le conseil afin de demander que les croix de chemins présentes sur le territoire soient reconnues comme un legs patrimonial et que leur entretien soit dorénavant pris en charge par la Municipalité. Les membres du conseil ont pris acte de la demande et ont informé le citoyen qu'ils en discuteraient ultérieurement, et qu'une décision lui serait communiquée en temps opportun.

Fête des voisins :

La directrice générale rappelle aux membres du conseil que la Fête des voisins se tiendra le samedi 7 juin 2025, de 13 h à 16 h, sur la rue Chabot. L'événement se déroulera en présence du Service incendie de Sainte-Germaine-Boulé.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

R.8727-25 **Fermeture de l'assemblée :**

Il est proposé par Mme Mélanie Caron-Croisetière et résolu à l'unanimité de procéder à la fermeture de la session, il est 20 h 28.

ADOPTÉE

Jaclin Bégin, maire

Claudie Aubin, greffière-trésorière

Je, Jaclin Bégin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.